



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réforme

Question écrite n° 78477

Texte de la question

M. François Calvet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité sur la démarche de transformation de la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale en une délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'expérimentation sociale. Il souligne à ce sujet combien les préoccupations des instances représentatives des secteurs concernés sont vives. Ainsi, il est craint que les coopératives, mutuelles, associations et autres composantes de l'économie sociale ne soient privées d'un interlocuteur particulièrement efficace dans l'accompagnement du processus de développement économique et de renforcement de la cohésion sociale. Il est par ailleurs souligné que cette transformation annihile la portée de la notion d'économie sociale qui apporte une vision et un modèle différents de ceux véhiculés par l'entreprise à but lucratif. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser sa position à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est conscient de l'importance de l'économie sociale pour notre pays au plan économique (les 780 000 entreprises et groupements de l'économie sociale employant plus de 1,8 million de personnes), mais aussi social. De nombreuses activités émergentes, innovantes, et à forte valeur sociale ajoutée n'ont pu voir le jour qu'en prenant appui sur les associations, la mutualité, la coopération et les banques coopératives pour assurer leur développement et leur solvabilité. C'est pourquoi il n'est pas dans l'intention du Gouvernement de remettre en cause le soutien au secteur de l'économie sociale. La nouvelle délégation interministérielle, dont la création a été annoncée par le Premier ministre, conservera dans son intitulé les termes d'économie sociale pour mieux affirmer que celle-ci demeurera toujours au centre de ses missions. À l'occasion de son discours au Conseil national de lutte contre l'exclusion, le Premier ministre a souhaité, tout en réaffirmant les missions traditionnelles de la délégation interministérielle à l'innovation sociale et à l'économie sociale, étendre ses compétences et renforcer son rôle dans l'accompagnement des politiques sociales décidées par le Gouvernement. En conséquence, elle sera rattachée au ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, M. Jean-Louis Borloo. L'État doit, en effet, retrouver toute sa capacité à inventer de nouvelles politiques publiques et à en assurer l'application, en particulier dans le domaine de la cohésion sociale. Il doit favoriser les expérimentations locales qui méritent souvent d'être étendues au niveau national et repérer les bonnes pratiques. Le nouvel élan donné à la lutte contre les exclusions nécessite un engagement collectif où l'économie sociale, dans un cadre partenarial, apportera sa capacité à réduire l'exclusion et les inégalités, à produire des solidarités et du développement humain durable dans la fidélité à ses valeurs humanistes et démocratiques.

Données clés

Auteur : [M. François Calvet](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78477

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : cohésion sociale et parité

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 22 novembre 2005, page 10705

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12111